



TREMBLAY FOOTBALL CLUB

Madame, Monsieur

Par la présente , nous souhaitons rappeler que l'adhésion à un club, comme à toute association loi de 1901, donne au membre du club , un certain nombre de droits en meme temps qu'elle impose un certain nombre de devoirs.

Il ne s'agit pas d'une prestation commerciale , et, il ne saurait donc en aucun cas etre question de pouvoir assimiler la relation entre un club et un adhérent à un rapport entre un prestataire et son client.

L'adhésion , renforcée par le paiement d'une cotisation annuelle incluant celui de la licence est un acte volontaire qui ne peut etre assimilé à celui de l'achat d'une prestation tarifée.

C'est le principe meme de la vie associative, mais les associations n'échappent pas pour autant aux contraintes d'un environnement social, en perpétuelle évolution. La crise sanitaire que nous subissons nous le rappelle.

C'est la raison pour laquelle dans le calcul de la cotisation 2020/2021, nous appliquerons une réduction de 10% pour tout renouvellement .

Restant à votre écoute nous vous prions d'agréer , Madame, Monsieur l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Président
Arnold MAKWO

siège social : 7, rue Jules Ferry • 93290 Tremblay-en-France
Tél. 01 48 60 53 70 • Fax. 01 48 60 76 00 • tremblayfc@wanadoo.fr

Association loi 1901 déclarée sous le n°2-05530 – Le Raincy – n° affiliation 544872 • F.F.F – L.P.I.F.F. – District de Seine-Saint-Denis
Agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports n°93 sp 344